

PISCICULTURE : Convention de trois ans pour la gestion des étangs corréziens

Le [DEPARTEMENT DE LA CORREZE](#) / **T** : 05.55.93.70.00, et le Syndicat des étangs corréziens, signent une convention de trois ans pour développer la filière piscicole. Au programme notamment, la gestion durable et partagée des étangs. Une enveloppe de près de 63 KE a été allouée à ce projet. www.correze.fr www.syndicat-etangs-correziens.com